

Procès-verbal de la dixième assemblée du Conseil de quartier du Vieux-Québec—Cap-Blanc—colline Parlementaire tenue le 19 novembre 2008, à L'École des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase, 3, ruelle des Ursulines, à 19 h.

# PRÉSENCES:

M<sup>mes</sup> Geneviève Roy Présidente
Françoise Sorieul Secrétaire
MM. Rénald Goulet Trésorier
Daniel Deraîche Administrateur
James Monti Administrateur
M<sup>me</sup> Josée Martineau Administrateur

M. Jacques Joli-Coeur Conseiller municipal et maire suppléant

Il y a quorum.

# **ABSENCE:**

M. Serge Béhar Vice-président

Deux postes sont vacants

# **AUTRES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES:**

M. André Martel Arrondissement de La Cité
 M<sup>me</sup> Nancy Gaudreau Secrétaire de rédaction
 M. Roger Lacaille Arrondissement de La Cité

Outre les noms énumérés ci-dessus, treize personnes assistaient à cette assemblée.

# ORDRE DU JOUR

08-09-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
08-09-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	
08-09-03	Procès-verbal du 15 octobre  • Adoption  • Affaires découlant du procès-verbal	19 h 05
08-09-04	Correspondance • Lettres transmises  O M. Jean Payeur, Institut canadien de Québec	19 h 10
	<ul> <li>Communications écrites reçues</li> <li>M<sup>me</sup> Brigitte Aspirot, Cabinet de la ministre des Transports</li> <li>M. Régis Labeaume, le maire de la Ville de Québec</li> <li>M<sup>me</sup> Louise Bédard, Les Immeubles Charlevoix</li> </ul>	
08-09-05	Interventions des membres du conseil	19 h 15
08-09-06	Modification à la réglementation de zonage Consultation publique: Permettre par autorisation personnelle l'installation d'une borne interactive au Centre de la francophonie des Amériques au Musée de l'Amérique Française, sur le terrain adjacent au 2, côte de la Fabrique  • Présentation, questions et commentaires, recommandation	19 h 25
08-09-07	<ul> <li>Harmonisation réglementaire</li> <li>Préparation de l'assemblée publique, du 3 décembre 2008, sur les recommandations du conseil de quartier</li> <li>Hauteurs, état de la situation</li> <li>Dates de la consultation publique de l'arrondissement et de la Ville</li> </ul>	19 h 50
08-09-08	Période de questions et commentaires du public	20 h 30
08-09-09	Période d'information réservée au conseiller municipal	20 h 45
08-09-10	<ul><li>Trésorerie</li><li>Paiement de la secrétaire de rédaction (résolution)</li></ul>	
08-09-11	Divers  • Date de l'assemblée annuelle	
08-09-12	Levée de l'assemblée	21 h 00

## 08-10-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M<sup>me</sup> Geneviève Roy, présidente, procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h 05.

#### 08-10-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> JOSÉE MARTINEAU, DÛMENT APPUYÉE PAR M. RÉNALD GOULET, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil de quartier en traitant le point 08-10-08 après le point 08-10-04 et, également, d'ajouter au point 08-10-04, « Correspondances Communication écrites reçues » les précisions suivantes : courriel des propriétaires du 76, rue Saint-Louis; courriel de la Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité

# 08-10-03 PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2008

#### Adoption

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL DERAÎCHE DÛMENT APPUYÉE PAR M. RÉNALD GOULET, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 15 octobre 2008 avec l'ajout de la mention suivante au point **08-09-04**: Harmonisation réglementaire, **76**, rue Saint-Louis. Après les mots « Arrondissement de La Cité », il est également résolu d'ajouter les mots « et lecture d'un courriel des propriétaires de l'immeuble du **76**, rue Saint-Louis, madame et monsieur Chantal et Craig Wolanin ».

Adoptée à l'unanimité

#### • Affaires découlant du procès-verbal

Commentaires des membres du conseil de quartier sur le courriel reçu des propriétaires du 76, rue Saint-Louis.

#### 08-10-04 CORRESPONDANCES

#### • Communications écrites recues

- o M<sup>me</sup> Brigitte Aspirot, Cabinet de la ministre des Transports : accusé de réception concernant le transport de transit sur le boulevard Champlain.
- M. Régis Labeaume, le maire de la Ville de Québec : accusé de réception concernant le transport de transit sur le boulevard Champlain.
- M<sup>me</sup> Louise Bédard, Les Immeubles Charlevoix : demande de rencontre au conseil de quartier.
- o 76, rue Saint-Louis, courriel reçu des propriétaires du 76, rue Saint-Louis, madame et monsieur Chantal et Craig Wolanin, et transmis à trois membres du conseil d'administration, demandant à ceux-ci de communiquer avec les propriétaires. Les membres du conseil suggèrent à la Ville d'inviter les propriétaires du 76, rue Saint-Louis à venir présenter leur demande à une séance du conseil de quartier
- Ocurriel de M. Marcel Chiasson, directeur de la Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de l'Arrondissement de La Cité, concernant l'organisme des loisirs Notre-Dame-de-la-Garde. M. André Martel ajoute les informations suivantes: l'organisme des loisirs, aidé de l'Arrondissement, tiendra son assemblée annuelle et des élections dans la semaine du 8 décembre 2008. M<sup>me</sup> Geneviève Roy suggère qu'à l'assemblée du conseil de quartier du 3 décembre on donne cette information au public.

#### Lettres transmises

 M. Jean Payeur, Institut canadien de Québec : dépôt de la lettre concernant les heures d'ouverture de la bibliothèque du Vieux-Québec.

## 08-10-05 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

#### • Terrains de stationnement du Cap-Blanc

M. Daniel Delaney dépose un document sur le projet d'aménagement d'une promenade en bordure des deux stationnements du Cap-Blanc. M. Didier Rocher présente le croquis. Le conseil prend acte du document et poursuivra la discussion, une fois que la Ville aura accepté la demande de modification au zonage pour le maintien des stationnements.

#### • Bassin Louise

M. Léonce Naud, de la Société des gens de baignade, dépose et présente un document dans lequel il suggère au conseil de quartier d'adopter une résolution qui demanderait à l'Arrondissement de La Cité de modifier le zonage de manière à interdire toute construction, notamment des hôtels, dans le pourtour du bassin Louise.

Partageant les objectifs de la société, le conseil adopte la résolution suivante :

## Résolution CA-08-42

Accès et usage public des plans d'eau : bassin Louise

SUR PROPOSITION DE M. RÉNALD GOULET DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier adopte la résolution suivante : « Nous demandons à ce que le zonage en pourtour du bassin Louise tienne compte de la possibilité que ce plan d'eau public puisse devenir utilisable par la population. Nous demandons à ce que le zonage en tête de bassin redevienne un espace vert inconstructible, tel que la Ville elle-même en a pris l'engagement lors de la réunion du Conseil municipal du 25 mai 1992. »

Adopté à l'unanimité.

Cette résolution sera intégrée aux recommandations du conseil de quartier sur l'harmonisation réglementaire de zonage.

#### • Les Immeubles Charlevoix

M<sup>me</sup> Claudette Bhérer, présidente de l'Association des gens d'affaires de la rue Saint-Jean Vieux-Québec, fait état qu'elle a lu le document des immeubles Charlevoix sur la « Gestion des établissements d'hébergement touristique du Vieux-Québec » et soumet qu'il contient des propositions intéressantes.

## • Boucles de tournage au Cap-Blanc

M. Daniel Delaney fait état du manque de signalisation des deux boucles de tournage situées dans la rue des Sapeurs et à l'entrée est de la rue Champlain.

## • Camionnage de transit

M<sup>me</sup> Rochon demande si l'interdiction des camions de transit sur le boulevard Champlain pouvait s'étendre à l'année. M. Rénald Goulet répond que les démarches du conseil visent la saison d'été et que cette interdiction s'applique automatiquement chaque année. Pour le moment, l'interdiction a été acceptée par les autorités pour l'été 2008 seulement.

# 08-10-06 INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucun sujet traité.

# 08-10-07 MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE

Consultation publique : permettre par autorisation personnelle l'installation d'une borne interactive au Centre de la francophonie des Amériques et au Musée de l'Amérique Française, sur le terrain adjacent au 2, côte de la Fabrique.

# • Présentation,

M. André Martel rappelle le cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme, l'objet de la consultation. Il précise que le projet de modification à la réglementation ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Par la suite, M. Roger Lacaille, de la Division de la gestion du territoire de l'arrondissement, présente le projet de modification. La fiche synthèse du projet incluant la carte localisant la borne a été remise au public. Pour le contenu de sa présentation, voir la fiche-synthèse intitulée « Approbation du projet de règlement relatif à l'octroi d'une autorisation personnelle au Musée de la civilisation relativement à l'occupation du lot 1 314 934 (emprise de rue) près du 2, côte de la Fabrique, quartier Vieux-Québec, R.A.1V.Q 134 ».

## • Questions et commentaires

Pour les interventions du public, du conseil de quartier et sa recommandation, voir en annexe le rapport de consultation produit par la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif — Rapport d'une assemblée publique de consultation, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et RVQ 204. Ce rapport fait partie intégrante du présent procès-verbal.

#### Recommandation

#### Résolution CA-08-43

Concernant l'autorisation personnelle pour l'installation d'une borne interactive au Centre de la francophonie des Amériques et au Musée de l'Amérique Française, sur le terrain adjacent au 2, côte de la Fabrique.

À la majorité, les membres présents du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire recommandent à l'Arrondissement de La Cité d'octroyer au Musée de la civilisation une autorisation personnelle, d'une durée de 15 ans, pour installer une borne interactive sur le lot 1 314 934 du cadastre de Québec, tel que prévu par le projet de règlement RA1VQ 134

Adoptée à la majorité

# 08-10-08 HARMONISATION RÉGLEMENTAIRE

# • Assemblée publique du 3 décembre 2008

M. André Martel dépose une proposition de présentation PowerPoint des recommandations. Les membres se répartissent la présentation des recommandations et discutent du déroulement de l'assemblée.

#### • Hauteurs des bâtiments

M. André Martel précise que la proposition concernant la hauteur des bâtiments du Vieux-Québec Haute-Ville est inscrite à l'harmonisation réglementaire de zonage. Considérant la complexité du dossier, des membres demandent davantage d'information, notamment à rencontrer le technicien en géomatique de la Ville sur la méthode utilisée pour déterminer les hauteurs. D'autres membres estiment le dossier extrêmement complexe et devant cette situation ne sont pas convaincus qu'il faut se prononcer.

# • Dates de la consultation publique de l'arrondissement et de la Ville

L'assemblée de consultation de l'Arrondissement de La Cité, sur le règlement d'arrondissement, se tiendra le 21 janvier 2009 et l'assemblée de consultation de la Ville, sur le règlement-cadre, se tiendra le 26 janvier 2009.

## • Assemblée de janvier du conseil de quartier

Constatant que la consultation de l'Arrondissement de La Cité sur l'harmonisation réglementaire de zonage se tiendra le 21 janvier 2009, soit la date de l'assemblée régulière du conseil de quartier, les membres conviennent d'annuler l'assemblée du mois de janvier.

## 08-10-09 PÉRIODE D'INFORMATION RÉSERVÉE AU CONSEIL MUNICIPAL

Aucun sujet traité.

# 08-10-10 TRÉSORERIE

Résolution CA-08-44 Paiement de la secrétaire de rédaction

**SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> JOSÉE MARTINEAU, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JAMES MONTI, IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration du conseil de quartier autorise le paiement de 75 \$ à M<sup>me</sup> Nancy Gaudreau pour le secrétariat de rédaction du procès-verbal du 19 novembre 2008 du Conseil de quartier Vieux-Québec — Cap-Blanc — colline Parlementaire.

Adoptée à l'unanimité

# 08-10-11 **DIVERS**

# • Date de l'assemblée annuelle

Les membres conviennent de tenir l'assemblée annuelle le 18 mars 2009.

## 08-10-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M <sup>me</sup> Geneviève Roy lève l'assemblée à 21 h 45.	
Adoptée à l'unanimité.	
Geneviève Roy, présidente	Françoise Sorieul, secrétaire



*MANDATÉ* :

Questions et commentaires du public

Les questions ont porté sur :

Les commentaires ont porté sur :

# DIVISION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DU SOUTIEN ADMINISTRATIF

Rapport d'une assemblée publique de consultation Loi sur l'aménagement et l'urbanisme Et RVQ 204

Numéro de dossier : A1GT2008-082 1. Événement, date et lieu Origine **Objet** Arrondissement de La Cité - Projet de règlement (08-11-19)Conseil municipal relatif à l'octroi d'une autorisation personnelle pour l'installation d'une borne interactive au Consultation LAU et RVQ 204 Comité exécutif Musée de la civilisation sur le lot 1 314 934 Consultation RVO 204 Conseil d'arrondissement  $\boxtimes$ П (emprise de rue) près du 2 côte de la Fabrique. Mandat Direction générale Lieu de l'assemblée : L'École des Ursulines, 3, ruelle des Ursulines, bâtiment du gymnase Présences Membres avec droit de vote: Mmes Josée Martineau, Geneviève Roy, Françoise Sorieul et MM. Daniel Deraîche, Rénald Goulet, James Membre sans droit de vote : Jacques Joli-Cœur, conseiller municipal Autres participants : MM. Roger Lacaille et André Martel de l'Arrondissement de La Cité, M. Bernard Sicotte, Société immobilière du 5. Information présentée En application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), il est indiqué que le Conseil d'arrondissement de La Cité a donné un mandat de consultation au conseil de quartier et des précisions sont données à l'effet que la demande ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire. La fiche synthèse présentant le projet ainsi qu'une carte localisant la borne ont été remises aux 6. Recommandation spécifique du mandaté À la majorité, les membres présents du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Québec - Cap-Blanc colline Parlementaire recommandent à l'arrondissement de La Cité d'octroyer au Musée de la civilisation une autorisation personnelle, d'une durée de 15 ans, pour installer une borne interactive sur le lot 1 314 934 du cadastre de Québec, tel que prévu par le projet de règlement RAÎVQ 134. 7. 8. Options soumises au vote **Description des options** 1. Statu quo, refuser la demande et ne pas modifier le règlement. Nombre de votes Option Octroyer au Musée de la civilisation une autorisation personnelle, d'une durée de 15 ans, 2. 1 1 pour installer une borne interactive sur le lot 1 314 934 du cadastre de Québec, tel que 4 prévu par le projet de règlement RA1VQ 134. Abstention 1 Total 6

Nombre de personnes présentes : 12

Nombre de commentaires : aucun

Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-colline Parlementaire



# DIVISION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DU SOUTIEN ADMINISTRATIF apport d'une assemblée publique de consultation

Rapport d'une assemblée publique de consultation Loi sur l'aménagement et l'urbanisme Et RVQ 204

MANDATÉ: Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-colline Parlementaire

Numéro de dossier : A1GT2008-082

#### 10. Questions et commentaires du mandaté

#### Les questions ont porté sur :

Les motifs qui justifient l'installation d'une borne R: La borne agit comme support d'information pour les activités qui se déroulent au Centre de la francophonie des Amériques et au Musée de l'Amérique française. En outre, la borne supporte une grande partie de l'éclairage nécessaire à la mise en œuvre du concept de mise en lumière du bâtiment.

Localisation de la borne et vues sur l'entrée du Séminaire et sur l'escalier qui conduit au parvis de la cathédrale R: Il y a eu beaucoup de discussions afin de déterminer la localisation optimale de la borne. Sa localisation est intimement liée à la mise en œuvre du concept de mise en lumière du bâtiment. Comme le plan le montre, la borne est située dans l'axe du Centre. Sa localisation tient compte de l'accès des véhicules d'urgence dans la cour du Petit séminaire et des dégagements nécessaires pour l'entretien du trottoir, durant la saison hivernale. Dépendamment de l'endroit où l'on se trouve, la borne peut cacher en partie la grille d'accès à la cour du Petit séminaire ou l'escalier latéral qui conduit au parvis de la cathédrale.

Composition de la borne R: Des esquisses de la borne sont présentées. Il s'agit d'une borne interactive avec des écrans tactiles. Tout l'éclairage de la borne et du Centre est dissimulé dans la borne, derrière les fenêtres de verre. De plus, outre les informations concernant le Centre et le Musée, une des faces de la borne recevra le panneau d'interprétation de l'entrée du Séminaire.

Interlocuteurs consultés R: La Commission d'urbanisme de la Ville de Québec et le ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine se sont prononcés sur la localisation de la borne, sa qualité dans le cadre d'un quartier patrimonial et sur son intégration architecturale dans son environnement immédiat. Les services de la Ville concernés (urgences, entretien, etc.) se sont prononcés sur sa localisation. Les représentants de la cathédrale et du Petit Séminaire ont été consultés et se sont montrés en accord avec le projet, incluant l'installation d'un fût d'éclairage sur le parvis de la cathédrale. Une source d'éclairage encastrée dans le mur du bâtiment du 4, côte de la Fabrique, viendrait compléter le dispositif d'éclairage de l'édifice, les discussions avec le propriétaire de l'immeuble sont à faire.

#### Les commentaires ont porté sur :

Des membres se sont dits préoccupés par l'impact de la borne dans son environnement. Ainsi, on fait valoir que le trottoir devant l'entrée du Petit Séminaire est utilisé par les élèves de l'institution en attente de l'arrivée de leurs parents et que l'accès principal au parvis de la cathédrale se fait par l'escalier latéral qui donne dans l'espace public formé du Centre, du Petit Séminaire, incluant la faculté d'architecture et de la cathédrale. Pour ces raisons, on craint que la borne constitue un obstacle visuel pour l'identification de ces différents accès. De plus, certains estiment que la hauteur de la borne, de 4.5 mètres, est relativement importante dans ce milieu patrimonial où l'on doit apporter un soin particulier à ce que l'on ajoute, notamment dans la perspective d'éviter que ces objets entrent en conflit ou déparent l'environnement immédiat. En outre, un membre rappelle la recommandation négative du conseil de quartier concernant l'installation d'un dispositif électronique d'information dans un autre projet culturel. Malgré ces réserves, constatant que les voisins directement concernés ont été consultés et se disent favorables au projet, le membre indique qu'il appuiera la demande d'autorisation personnelle. Un autre membre constate le grand nombre d'organismes consultés dans ce dossier, notamment la Commission d'urbanisme et le ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine. Il s'interroge sur la pertinence de consulter le conseil de quartier sur ce sujet.

## 11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de La Cité. Annexer au rapport au conseil d'arrondissement.

Approuvé par Rédigé par

Geneviève Roy
Présidente Président
Conseil de quartier Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire
André Martel
Conseillers en consultation publiques
Arrondissement de La Cité

24 novembre 2008